



Direction Générale des  
Services

Direction de la Culture

DC-Service spectacle vivant et  
enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi  
Poste: 70 54

**2012-CG-3-3512**

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 avril 2012

### SUBVENTION AU COLLÈGE RAMEAU DE VERSAILLES (CONCERT DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS EN MUSIQUE ET DANSE) ET SIGNATURE DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUE VOCALE ET CHORALE EN MILIEU SCOLAIRE

Politique sectorielle Secteur d'intervention Programme	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Culture Musique et Danse
<i>Données financières</i>	<i>CP 2012-EPF</i>
Montant actualisé :	2 292 057 €
Montant déjà engagé :	22 685 €
Montant disponible :	2 269 372 €
Montant réservé pour ce rapport :	9 281 €

L'Inspection académique des Yvelines souhaite valoriser le travail des classes à horaires aménagés issu du partenariat entre les établissements scolaires et les lieux culturels ou d'enseignement artistique, en organisant un concert au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, le 31 mai prochain. A ce titre, elle sollicite une subvention d'un montant de 9 281 €. Par ailleurs, elle propose au Département de valoriser la politique menée en la matière, en s'associant à la signature de la « Charte départementale de développement de pratique vocale et chorale en milieu scolaire », sans contrepartie financière.

#### **Concert des « classes à horaires aménagés en musique et en danse » (C.H.A.M. et C.H.A.D.) organisé par l'Inspection académique des Yvelines**

En 2008 et 2010, l'Inspection académique et le Rectorat de l'Académie de Versailles, en partenariat avec le Conseil général, avaient souhaité mettre en valeur les classes à horaires aménagés musicales (C.H.A.M.) de l'école Wapler, du collège Jean-Philippe Rameau et du lycée La Bruyère de Versailles, en organisant des spectacles musicaux et vocaux à la Chapelle Royale du Château de Versailles : 900 spectateurs étaient au rendez-vous, avec un taux de remplissage de 90%.

L'objectif de ces concerts était de valoriser le travail artistique et éducatif mené conjointement par les établissements scolaires et les établissements culturels et d'enseignement artistique référents, gérés ou financés par les collectivités locales.

En effet, le principe de ces classes est un aménagement d'emploi du temps permettant aux élèves de suivre un enseignement musical ou chorégraphique approfondi délivré, en Yvelines, par le Centre de Musique Baroque de Versailles (C.M.B.V.), le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc, les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Saint-Germain-en-Laye et de Mantes en Yvelines.

Le 31 mai 2012, l'Inspection académique souhaite renouveler et étendre l'opération à l'échelle départementale. Un spectacle, élargi à la danse et donné au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines présenterait le travail autour d'un répertoire varié de l'« Ecole des Marronniers de Magnanville », du « Collège Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye », de « l'Ecole Lully-Vauban » de Versailles et des établissements scolaires ayant déjà participé aux précédents concerts.

Le public invité comprendrait les cadres de l'Education nationale, les parents d'élèves, les élèves concernés, les représentants de l'Etat et les représentants des collectivités territoriales.

Le budget de l'opération s'élève à 31 181 € intégrant :

- les valorisations des apports du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et des collectivités locales participantes, soit un montant de 19 900 € ;
- la participation de l'Inspection académique des Yvelines à hauteur de 2 000 € ;
- la subvention départementale d'un montant de 9 281 €, sollicitée par l'Inspection académique.

Cette opération favorisant l'attractivité et la visibilité de l'enseignement artistique sur le territoire, je vous propose de répondre favorablement à cette demande. Pour des raisons administratives, la subvention d'un montant de **9 281 €** serait attribuée au collège Jean-Philippe Rameau, porteur financier de l'opération. Cette subvention ferait l'objet d'un versement unique en 2012.

Il vous est proposé, comme en 2008 et en 2010, que le Conseil général se joigne aux puissances invitantes.

### **Charte départementale de développement de pratique vocale et chorale en milieu scolaire**

Le projet de charte départementale de développement de pratique vocale et chorale en milieu scolaire est mené par l'Inspection académique, conformément à la circulaire interministérielle du 10 avril 2007 n°2007 – 086 sur les chartes de développement des pratiques artistiques et culturelles ayant pour objectifs : « faciliter, réguler l'engagement des différents partenaires aux côtés des écoles, collèges et lycées au bénéfice d'une éducation artistique riche d'ouverture sur l'environnement culturel et sur la diversité des pratiques ».

A ce titre, cette charte a vocation à encourager le développement d'initiatives et d'actions en faveur du chant choral, reconnu comme domaine privilégié de pratique collective accessible et attractive, telles que l'organisation de rencontres chorales, des réflexions en termes de formation continue des enseignants de l'Education nationale, etc.

Sur proposition de l'Inspection académique, le Conseil général pourrait être signataire de ce projet aux côtés de plusieurs partenaires institutionnels : l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres - Université de Cergy-Pontoise, le Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Versailles et l'Union des conservatoires et écoles de musique des Yvelines.

La signature de cette charte n'appellerait à aucun engagement financier de la part du Département et s'inscrirait dans le cadre de la collaboration initiée depuis plusieurs années entre le Conseil général et l'Education nationale. Elle permettrait au Département de valoriser la politique menée jusqu'ici en matière d'éducation artistique en participant notamment à l'organe de suivi et de concertation prévu par le texte.

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*